

## **2RG INVEST**

Société civile immobilière au capital de 3 000 euros

Siège social : 451 Grand Rue

26470 LA MOTTE CHALANCON

**Société en cours de formation**

### **ACTE DE NOMINATION DE LA GERANCE**

Les soussignés :

**- Madame Jody, Aline, Marie-José, Babeth ROCHAS**

Née le 02 août 1997 à GRENOBLE (38000),

De nationalité française,

Célibataire, ayant conclu le 09 novembre 2022 avec Monsieur Maxime, William GAUDIBERT, un Pacte Civil de Solidarité sous le régime de la séparation des patrimoines, enregistré par la Mairie de GRENOBLE (Isère), le 09 novembre 2022 sous le numéro 381852022000619,

**- Monsieur Maxime, William GAUDIBERT**

Né le 02 juillet 1990 à SAINT MARTIN D'HERES (38400),

De nationalité française,

Célibataire, ayant conclu le 09 novembre 2022 avec Madame Jody, Aline, Marie-José, Babeth ROCHAS, un Pacte Civil de Solidarité sous le régime de la séparation des patrimoines, enregistré par la Mairie de GRENOBLE ((Isère), le 09 novembre 2022 sous le numéro 381852022000619,

**- Monsieur Yannis, Georges, Henri ROCHAS**

Né le 18 octobre 1969 à GRENOBLE (38000),

De nationalité française,

Epoux de Madame Nathalie, Liliane MONTEL avec laquelle il s'est marié sous le régime de la Communauté de biens réduite aux acquêts, à défaut de contrat de mariage conclu préalablement à leur union célébrée à la Mairie de MEAUDRE (Isère) le 14 août 1999,

agissant en qualité de seuls associés de la société 2RG INVEST, société civile immobilière au capital de 3 000 euros, dont le siège est 451 Grand Rue à LA MOTTE CHALANCON (26470),

Après avoir exposé qu'une société a été constituée entre eux aux termes d'un acte sous signature privée en date du 17 juillet 2026,

Nomment en qualité de gérant de la Société pour une durée illimitée :

**- Monsieur Maxime, William GAUDIBERT**

Monsieur Maxime GAUDIBERT exercera ses fonctions conformément à la loi et aux dispositions du Titre IV des statuts.

Monsieur Maxime GAUDIBERT' accepte les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

**Fait en un exemplaire électronique, et autant de copies certifiées conformes par les rédacteurs d'actes que nécessaire. Acte signé électroniquement au moyen de la plateforme « Jesignexpert » en collaboration avec Universign, le 17 juillet 2026**

- Jody ROCHAS

- Maxime GAUDIBERT

- Yannis ROCHAS